

Extrait de : « *Notre-Dame de La Grâce-Dieu, 1139-1989* »

par des Moniales de la Grâce-Dieu, 1989, p. 113-131.

La communauté de Tamié à La Grâce-Dieu, de 1817 À 1861

1 - LA GRÂCE-DIEU SANS LES MOINES - 1789-1844

Le haut fourneau

Aux cisterciens chassés par la Révolution succèdent à La Grâce-Dieu des familles d'industriels et d'ouvriers. Au lieu de la louange et de la psalmodie, l'église ne retentit plus que du bruit et du sifflement des machines ; et là, près de l'autel où l'eucharistie était célébrée chaque jour, on voit le minerai liquéfié par la chaleur de la fournaise couler en longs sillons de fonte pour être ensuite transformé en divers ustensiles. Telle est la destination de La Grâce-Dieu pendant plus d'un demi-siècle.

Mais le Seigneur veillait... Notre-Dame de La Grâce-Dieu veillait... Seule, entre toutes les anciennes abbayes cisterciennes de Franche-Comté, avec l'abbaye d'Accey, la Grâce-Dieu est ensuite retournée à des religieux du même Ordre que ceux qui l'avaient primitivement fondée. Le rocher et la vallée de cette gorge solitaire fleurirent à nouveau.

Cependant, il n'est pas inutile de connaître ce qui s'est passé dans les bâtiments du monastère durant cet intervalle de 55 ans.

En octobre 1790, le mobilier de l'abbaye est vendu aux enchères. La statue miraculeuse de N.-D. de La Grâce-Dieu qu'on vénérât à l'abbaye et vers laquelle on venait en pèlerinage de toutes parts excite la sollicitude des paroissiens des environs. Ils craignent qu'elle ne soit profanée. Le curé Vertel, d'Orsans, obtient le 5 novembre l'autorisation du district de la transférer dans son église. Dès le lendemain, il réunit ses paroissiens en procession pour aller la chercher, non sans contestation avec les habitants d'autres communautés¹.

Le 18 mai 1791, l'administration révolutionnaire procède à la vente en détail des terres dépendant de l'abbaye. Le 15 mai 1792, ce sont les bâtiments abbatiaux eux-mêmes et leurs dépendances : moulins, scierie, huilerie, etc. qui sont acquis par le sieur Jeannet, propriétaire-exploitant du haut fourneau de Creuse pour la somme de 51 660 livres. L'acquéreur obtient peu après de la Convention nationale l'autorisation d'y transférer son usine, qui n'avait jamais été qu'un petit établissement, isolé des bassins métallurgiques et dont l'importance était minime parmi ses semblables comtois. Tout en conservant l'exploitation du haut fourneau, Jeannet en cède dès 1793 la propriété, mais comme le maître de forges, le nouveau propriétaire ne peut assumer les charges de sa spéculation. L'usine passe entre les mains de quatre propriétaires, avant d'être acquise par la société formée par le docteur Nicolas-Augustin Vertel et l'industriel parisien Francois-Bernard Derosne. Cette société, au capital de 108 000 francs, associe le fourneau de La Grâce-Dieu à la forge de Pont-les-Moulins qui prend la place de celle que Jeannet s'était engagé, sans y parvenir, à établir dans l'abbaye. L'usine prend alors une certaine importance. Consommant annuellement 3 000 cuveaux de mine en grain et autant de mine en poussière, 6 000 cordes de bois, elle produit 1 200 tonnes de fonte. Une partie est coulée "en sablerie" pour la confection de poêles et ustensiles de cuisine, ainsi que des objets d'arts et d'ornement. De 1820 à 1824, l'émaillage fut

¹ Les habitants de Leugney, notamment : il n'a tenu qu'à une ruse de la part des femmes d'Orsans que la statue ne soit "kidnappée" au cours de son transfert dans l'église où elle se trouve encore ! Le récit à peine esquissé par l'abbé Richard (p. 136.) est peut-être la source de Louis Pergaud qui raconte une scène de ce genre dans *La Guerre des boutons*.

appliqué avec succès aux ustensiles de cuisine ce qui accrut un moment le débit des produits et valut à la société les félicitations du jury de l'Exposition française de Paris en 1823.

Le fourneau et la sablerie occupaient alors une vingtaine d'ouvriers. Outre les huit appartements qui ont été aménagés dans l'abbaye même où le maître de forge occupe l'ancien quartier abbatial dans les mêmes conditions que le dernier abbé, plusieurs dépendances, dont les grangeages, l'hôtellerie - la cantine y est installée - mais aussi les annexes du moulin du Mont-Ranchot et tous les bâtiments disponibles, ont servi au logement de ces ouvriers ainsi que des nombreux voituriers travaillant pour l'usine.

Au roulement du fourneau travaillent un maître fondeur et deux gardes, plus deux ou trois manœuvres ; ce sont eux qui assurent les différentes opérations, depuis la réception du minerai et du charbon jusqu'à l'obtention de la fonte liquide ou en gueuses. Plus nombreux sont les « sableurs » qui, avec cette fonte, fabriquent les objets finis qui sont mis dans le commerce. Leur désignation vient de ce qu'ils « travaillent en sablerie » c'est-à-dire qu'ils procèdent au moulage des objets à partir de matrices inscrites dans le sable contenu dans des châssis. Le maître sableur est chargé de tourner, en étain, une réplique de chaque objet dont la fabrication est programmée, à raison d'un par taille, pour former « la boutique » ; des « modèles » en fonte sont ensuite tirés par lui : c'est à partir de ceux-ci que les sableurs travaillent pour réaliser, sous sa direction, les séries nécessaires à l'approvisionnement des magasins. Le maître sableur est responsable, sur son salaire, de la qualité des produits fabriqués par les sableurs. C'est ainsi que Gallois, engagé en 1804, doit assurer la fabrication de marmites, chaudières, daubières, coquelles, tourtières, fourneaux ovales, « plus tous les modèles extraordinaires qui se trouveront à faire »².

Les ouvriers sableurs sont au nombre d'une dizaine. Leur présence dans la commune et la paroisse ne passe pas inaperçue : ils sont certainement plus turbulents que ne l'étaient les quelques moines de l'Ancien régime ! C'est ainsi qu'en 1803 - un an après la ratification du Concordat - ils provoquent un scandale qui vaut au maître de forges, outre des poursuites en justice contre les ouvriers, des réclamations de la part du curé et du maire de Chaux :

« Quoi ! Troubler le culte, débiter des horreurs, insulter le pasteur, sonner le tocsin d'alarme : qu'elle peine ne méritent-ils pas ? »³

Les quatre sableurs incriminés s'en sortent en offrant à la paroisse une bannière qui leur coûte chacun 25 livres⁴ ; elle devra porter l'inscription, qui pourrait aussi bien laisser entendre qu'il s'agit d'une œuvre pie :

« *Donné par les sableurs du fourneau de La Grâce Dieu.* »⁵

Transférant son activité dans le bassin métallurgique de l'Ognon moyen, autour du fourneau de Larians, Derosne se retire de La Grâce-Dieu en 1836, Vertel en devient le seul propriétaire et laisse son exploitation à la société Rigaud et Cie, formée notamment par les beaux-frères Nicolas Rigaud et François Humbert, qui dirigent dès lors l'usine. Mal situé, le haut fourneau abandonné par Derosne ne rend pas ce qu'en attendaient ses exploitants. À la demande de Vertel, les anciens bâtiments abbatiaux - avec 160 hectares de bois et 36 de prés - sont mis aux enchères par le tribunal de Baume-les-Dames le 4 octobre 1844. Le 14 novembre

² A.D. Doubs, 9 J 1 : engagement de maître sableur, 23 fructidor XIII (13.9.1804) et convention avec le même, 28.11.1806.

³ A.D. Doubs, 9 J 1 : lettre du maire de Chaux-lès-Passavant à Derosne et Cie, 6 germinal XII (2.4.1803).

⁴ Le salaire du maître sableur est alors de 100 livres par mois.

⁵ 1. A.D. Doubs, 9 J 1 : autorisation donnée par les sableurs au maître de forges pour effectuer des prélèvements sur leur salaire.

ils sont adjugés, pour 118 500 francs, aux trappistes du Val-Sainte-Marie qui vont les rendre à leur vocation première d'établissement religieux.

Ainsi, Dieu veillait sur sa maison !...

L'itinéraire des moines.

De Bellevaux à La Grâce-Dieu par le Val-Sainte-Marie.

Qui étaient ces moines du Val-Sainte-Marie venus repeupler La Grâce-Dieu ?

De 1790 à 1814 moines et religieux, chassés de leur couvent par la Révolution, vécurent dispersés. Puis, bientôt les monastères de l'Ordre de Cîteaux se relevèrent dans diverses provinces de la France, y compris dans le diocèse de Besançon. C'est ainsi que nous allons suivre dom Eugène Huvelin qui est, si l'on peut dire, le restaurateur providentiel de La Grâce-Dieu.

Les fonctions paroissiales qu'il exerce à Vougécourt depuis le Concordat ne font pas perdre de vue à l'abbé Huvelin son ancien état, et il est bien résolu à le reprendre au plus tôt. L'occasion d'exécuter ce projet lui parut arrivée en 1817 lorsqu'il apprit qu'une ancienne abbaye, située dans le département de la Haute-Saône et devenue la propriété du général Pichegru, était à vendre. Ce monastère fondé en 1119, sous le nom de Bellevaux, par des cisterciens de la filiation de Morimond, était devenu illustre par le séjour et la mort de saint Pierre de Tarentaise (1174), et les nombreux miracles de ses reliques qui y attiraient beaucoup de pèlerins.

Dom Eugène ayant résolu d'acquérir cette abbaye, sonda les dispositions de plusieurs de ses anciens confrères disséminés en divers points de la France. Deux frères convers se réunirent à lui et ils achetèrent ensemble, en juillet 1817, ce qui restait des bâtiments de Bellevaux. Les deux frères convers s'y installèrent aussitôt et reprirent l'habit de l'Ordre. Dom Eugène brûlait du désir de les rejoindre, mais deux années s'écoulèrent sans qu'il lui fût possible de quitter sa paroisse. Il n'était pas facile, en effet, de le remplacer, tant à cause du bien qu'il y faisait, qu'à raison de la pénurie de prêtres qu'éprouvait alors le diocèse de Besançon. Mais le désir d'une vie plus conforme à sa vocation le décida à suivre l'impulsion qu'il pensait venir de Dieu. Pour s'épargner les douleurs de la séparation, il partit au milieu de la nuit dans le courant d'avril 1819 et arriva le lendemain à Bellevaux. Il y trouva les deux frères convers et trois postulants. Il les revêtit de l'habit religieux, le 16 juillet suivant, jour de la fête de saint Étienne Harding, troisième abbé de Cîteaux. Trois jours après, il remplit un devoir dont il éprouva beaucoup de consolation et de joie : ce fut la translation des reliques de l'archevêque saint Pierre de Tarentaise⁶. Une fois qu'il eût ainsi placé sous la protection de ce grand saint l'abbaye dont il venait de prendre possession, dom Eugène s'occupa du genre de vie qu'il ferait suivre à sa communauté naissante. Il hésitait entre la réforme de M. de Beaufort et celle de dom Jalloutz⁷. La seconde dépassait la première en austérités de tout genre. Il la crut trop austère pour la plupart des tempéraments. Il en était d'autant plus convaincu que ce régime, établi par dom Augustin de Lestrangé à la Valsainte et adopté par plusieurs autres

⁶ Lors de la Révolution, ces reliques avaient été recueillies par les habitants de Cirey. Elles furent ensuite confisquées et emportées à Vesoul. Elles y restèrent jusqu'à la suppression de l'administration qui les avait enlevées. L'église de Vesoul put alors en prendre possession. La translation eut lieu de Vesoul à Bellevaux.

⁷ Dom Dorothee Jalloutz : l'un des plus dignes successeurs de dom Eustache. Sous son abbatiat, la communauté déjà très fervente, n'eut pas de peine à embrasser de nouvelles pénitences et de nouvelles privations. En 1765 dom Jalloutz parvint à faire reprendre à la lettre les Constitutions primitives de Cîteaux.

maisons, venait d'être abandonné et qu'on était revenu à la Règle, déjà bien assez austère, de l'abbé de Rancé⁸.

Après avoir prié et réfléchi, dom Eugène se détermina à prendre pour Règle la réforme de M. de Beaufort⁹ sous laquelle il avait fait sa profession à Sept-Fons. Ce fut également l'avis de tous ses frères, impatientes d'être régulièrement institués.

L'arrivée de novices et de frères convers avait permis à la communauté de s'agrandir en quelques années. La joie de dom Eugène aurait été à son comble, si le Seigneur lui eût envoyé quelque bon prêtre capable de le seconder et de le remplacer à mesure que ses infirmités augmentaient. Il était, en effet, le seul prêtre dans la communauté. Il s'adressa à dom Bernard, abbé de la Trappe de Port-du-Salut, le priant de lui venir en aide. Celui-ci consentit à lui envoyer des religieux prêtres, sous la condition cependant que dom Eugène embrassât la réforme de Rancé. Mais il lui était comme impossible, à plus de 80 ans, d'abandonner cette réforme de Sept-Fons qu'il avait suivie depuis l'âge de 20 ans. Il arrêta ses démarches auprès de l'abbé de Port-du-Salut et abandonna le sort de sa communauté à la Providence.

Accablé d'ans et de travaux, dont Eugène succomba de faiblesse la veille des Rameaux, le 29 mars 1828, à l'âge de 86 ans. À sa mort, Bellevaux comptait onze novices, neuf religieux de chœur et un prêtre religieux profès, mais qui n'était pas attaché à la maison¹⁰.

Privée de son abbé, la communauté s'affaiblissait de jour en jour. En 1829, le cardinal de Rohan, alors nouvel archevêque de Besançon, regarda avec inquiétude la situation de cette communauté : elle n'avait qu'un prêtre, étranger à sa Règle, et risquait de s'éteindre rapidement. Les religieux eux-mêmes ne se faisaient pas d'illusion sur leur sort prochain. Ils prièrent le cardinal de Rohan de solliciter leur réunion à la Trappe et d'obtenir quelques religieux de cet Ordre pour soutenir leur maison. L'abbé du Gard¹¹ exauça cette demande et envoya trois religieux de chœur et trois convers. Ils arrivèrent le 3 juillet 1830. Ainsi fut faite

⁸ Dom Armand Jean Bouthillier de Rancé : né en 1626, élevé dans le faste, et possesseur d'une grande fortune, après avoir vendu tout ce qu'il possédait pour le donner aux pauvres, se retira à la Trappe. D'abord abbé commendataire, il devint abbé régulier (vers 1660) et en même temps un exemple de ferveur et de pénitence. Il entreprit même la réforme de son monastère. Il rétablit l'Étroite Observance en la perfectionnant par des pratiques qui la rapprochèrent davantage de la Règle primitive de Cîteaux. Ces additions forment ce qu'on appelle "la réforme de l'abbé de Rancé".

La réforme de la Trappe fut au XVII^e siècle le frein imposé aux dérèglements cisterciens, comme la Règle de Cîteaux avait été elle-même celui des bénédictins au XI^e siècle.

⁹ La réforme que dom Eustache de Beaufort établit en 1663 à Sept-Fons est, après celle de l'abbé de Rancé, la plus célèbre et la plus édifiante du XVII^e siècle. Dom Eustache de Beaufort était abbé du monastère de Sept-Fons : il vivait, ainsi que son couvent, comme les religieux de la Commune Observance ; à l'exemple de ceux-ci, ils suivaient les mitigations que le relâchement avait introduites dans l'Ordre de Cîteaux. À la suite d'une retraite, et après avoir consulté l'abbé de la Trappe, l'abbé de Rancé, il entreprit d'établir dans son monastère l'Étroite Observance de Cîteaux : jeûnes, veilles, durs travaux, nourriture simple et grossière. Son exemple, joint à ses paroles, acheva cette réforme qui fut abondante en fruits de sainteté. Il eut enfin la consolation d'établir dans son monastère un genre de vie digne des premiers pères du désert.

¹⁰ Père Marie-Joseph Dunand, profès de la Valsainte, de triste mémoire.

¹¹ L'abbaye du Gard, près d'Amiens était issue de Darfeld.

la réunion à la Trappe par l'intermédiaire de l'abbaye du Gard¹². Le cardinal se proposait de faire nommer abbé le P. Stanislas, venu du Gard avec le titre de prieur, mais les circonstances ne lui permirent pas de réaliser son projet.

Repli en Suisse

La perspective d'une nouvelle ère de prospérité pour Bellevaux ne devait durer que bien peu de temps ! Survint la Révolution de juillet 1830¹³ qui détruisit ce monastère. Le dimanche 8 août, pendant la nuit, cinq cents hommes armés de fusils, de haches, de faux, arrivaient à la porte du monastère avec à leur tête, un capitaine de la Garde nationale ce dernier ayant reçu ordre du préfet provisoire pour visiter la maison afin de savoir s'il n'y avait pas d'armes cachées. Pendant qu'on dressait le procès-verbal, on entendit tout à coup un bruit effroyable. C'était tous ces brigands qui, ayant forcé la porte et escaladé les murs, se précipitaient dans le monastère. Après avoir tout saccagé pendant plus de quatre heures, la troupe se retira. Le gouvernement réprova la conduite de ces vandales. Cependant les religieux crurent devoir suivre le conseil qui leur était donné de se retirer en Suisse pour un temps.

Avant de quitter la France, il fallait mettre en sûreté le monastère et ce qu'il renfermait ; les religieux tenaient à y rentrer dans des temps meilleurs, à cause des souvenirs qui y étaient attachés. Un individu paraissant porter de l'intérêt à la communauté, achète à réméré¹⁴ le monastère et le petit domaine qui l'entourait ; mais, à peine était-il devenu propriétaire de Bellevaux, qu'il en vendit aux enchères le mobilier. Bientôt après, ses créanciers firent saisir et vendre ses immeubles par expropriation forcée, devant le tribunal de Vesoul, pour une somme de 33 000 francs. Les religieux perdirent alors tout espoir de retourner à Bellevaux.

Contraints de quitter leur patrie, les trappistes de Bellevaux prennent la route de l'exil, la tristesse dans le cœur mais remplis d'une confiance inébranlable dans le Seigneur. Monseigneur Yenni, évêque de Fribourg, leur avait écrit qu'ils pouvaient se rendre dans son diocèse ; le gouvernement les accueillerait favorablement. Ils se partagèrent en plusieurs

¹² Sept-Fons avec la réforme de dom Jalloutz, et la Trappe avec la réforme de Rancé.

¹³ « La Révolution de juillet 1830 : Écroulement du trône, puis graves contrecoups de cet effondrement pour le catholicisme. La soudaineté du changement de régime, l'exaltation des journées du 27 au 29, dites les Trois Glorieuses, par la poésie et la peinture, la marche de la liberté à travers les barricades immortalisée par le splendide tableau de Delacroix, nous ont peut-être habitués à tort à considérer la Révolution de 1830 comme une manifestation de la brève et généreuse colère du peuple parisien, vite ramené à l'ordre par le "Roi des barricades". Les contemporains en jugèrent autrement. À Paris surtout il fallut des mois (sinon des années) avant que cessent les insurrections de rues, les attentats contre le roi, les répressions brutales de la Garde nationale. Mais ce n'était pas seulement au pouvoir nouveau que l'émeute s'attaquait, c'était aussi, avec une sorte de rage forcenée, au clergé, aux signes et aux manifestations du culte catholique [...]. En province on signale des foyers d'agitation ; les plus graves, à Reims et à Nancy, entraînent l'éloignement de deux évêques, le cardinal de Latil qui va se réfugier en Angleterre et Mgr Forbin-Janson qui gagne l'Amérique. [...] Sans doute des imprudences sont commises par les catholiques restés en masse carlistes, c'est à dire partisans du roi détrôné, Charles X, et d'autant plus hostiles à l'usurpateur Louis-Philippe qu'ils incriminent la lâcheté d'un gouvernement incapable de protéger le libre exercice des cultes. » (A. LATREILLE et R. RÉMOND, Histoire du catholicisme en France, Ed. Spes. p. 273 et suiv.)

¹⁴ Par cette vente "à réméré", les moines se réservaient le droit de racheter le monastère dans un certain délai, en remboursant à l'acquéreur le prix principal et les frais de son acquisition.

groupes, qui partirent à divers intervalles, n'emportant de Bellevaux que les reliques de saint Pierre de Tarentaise, leur trésor le plus précieux. Les premiers arrivèrent à Fribourg pour la fête de l'Assomption ; mais la communauté entière n'y fut réunie que dans le courant d'octobre 11830.

La Valsainte était un monastère tout indiqué pour les recevoir mais ils ne purent y entrer de suite ; il fallait la permission du gouvernement. Après avoir séjourné dans différentes familles, ils obtiennent la permission de se réunir à Posat, village à trois lieues de Fribourg, mais sans porter l'habit religieux.

Le 26 mai 1831, le Grand Conseil, nouvellement élu, s'occupa de la question du domicile à donner aux trappistes de Besançon. La majorité du Grand Conseil se prononça contre leur admission.

Le prieur, n'ayant plus d'espoir de rester à Fribourg, écrivit au supérieur du séminaire de Sion, en Valais, pour s'informer si sa communauté pourrait être reçue dans le canton. Une réponse favorable lui parvint et il partit aussitôt avec un religieux pour Sion. Sur plusieurs propositions qui leur furent faites, ils choisirent l'ancien couvent des Carmes de Géronde, appartenant à l'évêque de Sion, qui les y envoya avec un empressement aussi cordial que bienveillant. Déjà en 1804 cette maison avait été habitée par une colonie envoyée de la Valsainte.

Le prieur et son compagnon se rendirent à Géronde, approprièrent la maison et l'église, où ils placèrent le Saint Sacrement, achetèrent de la vaisselle de terre et fabriquèrent quelques meubles grossiers ; après ces préparatifs, la communauté s'y établit le 7 juillet 1831, jour anniversaire de l'installation à Bellevaux par le cardinal de Rohan. Dès le lendemain ils recommencèrent le chant de la Messe et des Offices. Les trappistes passèrent quatre ans sur le rocher de Géronde, au milieu des privations, de la pauvreté et des travaux les plus pénibles supportés avec autant de patience que de résignation. En août 1834, des calamités imprévues affligèrent le Valais : la fonte extraordinaire des glaciers des Alpes causa des inondations qui ravagèrent le pays. Des villages entiers furent plongés sous les eaux, la désolation était générale. Pendant plus d'un mois que dura cette inondation si terrible, les religieux ne négligèrent rien pour en diminuer les ravages.

Retour au diocèse : le Val-Sainte-Marie.

L'embarras des religieux était extrême car l'inondation venait de leur enlever toutes leurs récoltes. Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui se confient en Lui, permit que le diocèse de Besançon ne les perdit pas de vue. Mgr Gousset, alors grand vicaire de Besançon, et l'abbé Breuillot, écrivirent aux trappistes de revenir. De toutes parts on fit des démarches afin de trouver un local pour les recevoir. Monsieur Cuinet, curé d'Amancey découvrait la ferme du Roucheret, dite "l'Étable de Bethléem", située sur le territoire de Malans¹⁵. Elle n'offrait d'autre avantage que celui de la solitude ; elle n'avait qu'une petite maison et peu de terrain en culture. Le choix de M. Breuillot s'arrêta sur ce lieu et au mois de juillet il écrivit au supérieur de Géronde, dom Jérôme, de venir la visiter. Arrivé à Besançon, ce dernier visita le Roucheret et fit l'acquisition de ce désert. L'acte d'achat fut passé le 8 septembre, jour anniversaire de la Nativité de la Vierge Marie ; à cause de cette coïncidence, on donna au nouvel établissement le beau nom de Val-Sainte-Marie.

Les Frères de Géronde, éprouvés depuis quatre ans par tant de peines et de fatigues, apprirent avec joie la nouvelle de l'acquisition du Val-Sainte-Marie et leur prochain retour

¹⁵ Canton d'Amancey. La "ferme du Val-Sainte-Marie", sur la route de Lizine à Malans, est située dans le vallon formé par le ruisseau d'Amondans, à environ deux kilomètres en amont du confluent de celui-ci avec la Loue.

dans le diocèse de Besançon où Mgr Mathieu, récemment nommé archevêque, les y attendait. La tristesse se répandit dans le Valais lorsque les habitants apprirent ce départ.

Le 6 novembre 1834, les trappistes quittèrent Géronde. Ils firent leur entrée au Val-Sainte-Marie le 11 novembre à 21 heures, en procession à la suite de la Croix, en chantant le *Te Deum*. La maison de ferme que les trappistes y trouvèrent à leur arrivée était si peu spacieuse, qu'ils furent réduits à aménager les écuries, tant bien que mal, pour s'y loger ; ils y restèrent plus d'un an. C'est à bon droit qu'on l'appelait "l'Étable de Bethléem". Le terrain était en rapport avec l'habitation : des ronces, des épines, voilà à peu près tout ce qu'on y trouvait. Les religieux pourtant ne perdirent pas courage. Ils avaient tout à créer dans ce désert qui ne leur appartenait pas encore, puisqu'ils n'avaient pas de quoi le payer. La vente avait été conclue pour 40 000 francs et ils entreprirent la construction de bâtiments pour une somme semblable ! Dieu les soutint. Tous les travaux entrepris furent achevés pour la plupart en six ans.

Cependant, toutes ces constructions n'étaient pas suffisantes pour y mener une vie conventuelle normale. La communauté compta, de 1835 à 1840, trente quatre religieux, parmi lesquels cinq prêtres. Une église et un nouveau monastère étaient donc indispensables à la Trappe du Val-Sainte-Marie. Le cardinal Mathieu encouragea les moines à entreprendre ces constructions. De même, l'abbé de Sept-Fons, dom Stanislas, y faisant la visite régulière le 10 mai 1838, détermina ses anciens Frères à commencer l'édification de ces bâtiments. On se mit au travail avec ardeur et bientôt les murs s'élevèrent hors de terre. Les ouvriers travaillèrent pendant l'été 1838, mais quand il fallut régler les travaux l'argent vint à manquer. C'est alors que le Chapitre général de 1838 décréta :

« Vu l'état misérable du monastère du Val-Sainte-Marie, nous décidons d'écrire à l'archevêque de Besançon pour que cette maison soit dissoute. »

A cette époque, dom Jérôme, fondateur du Val-Sainte-Marie, était malade et ne pouvait plus s'acquitter de ses fonctions de prier. Il se rendit, malgré tout, au Chapitre général de 1839 et demanda un nouveau supérieur pour sa communauté. À ce même Chapitre, une lettre fut à nouveau adressée au cardinal Mathieu, ce dernier ayant fait des démarches pour que le Val-Sainte-Marie soit maintenu. Il était dit ceci :

« Les abbés de la Trappe assemblés au Chapitre général [...] regardent comme un devoir d'entrer dans les vues de votre Grandeur en renonçant aux mesures qu'ils avaient prises pour la suppression de cette maison [...] »

Dans cette même lettre, ils promettaient d'envoyer un nouveau supérieur, dom Genès Estavane, de l'abbaye de Melleray, comme supérieur adjoint. Nommé prier en 1840, il consacra toute son énergie pour essayer de redresser la situation financière de la communauté, mais en vain. En 1842 la fermeture de la maison est à nouveau demandée. S'adressant toujours au cardinal Mathieu, les pères abbés précisent :

« Le désir le plus ardent du Chapitre général et le vœu de la communauté seraient que les religieux puissent être transférés dans quelque lieu plus convenable de votre diocèse... »

Cette mesure, contre laquelle dom Genès protesta toujours, ne fut pas adoptée de son vivant. Néanmoins, les contradictions qu'il éprouva à ce sujet, jointes à d'autres raisons, le déterminèrent à déposer le lourd fardeau de supérieur. Il mourut le 20 avril 1844. Avant de quitter ce monde, il nomma dom Benoît Michel sous-prier en le chargeant provisoirement du supérieurat jusqu'à ce qu'il fût confirmé dans cette charge.

Cette même année, l'antique abbaye de La Grâce-Dieu, transformée en usine métallurgique depuis la Révolution, était mise aux enchères. Le cardinal Mathieu qui désirait depuis longtemps procurer aux trappistes du Val-Sainte-Marie un monastère plus convenable et une église où ils puissent célébrer les louanges de Dieu avec plus de décence, prend les renseignements sur cette propriété. Il la fait visiter par des hommes de confiance et tous

tombent d'accord, avec les trappistes eux-mêmes, qu'elle convient à merveille. L'adjudication est faite le 14 novembre 1844 devant le tribunal de Baume en faveur des religieux du Val-Sainte-Marie.

C'est ainsi que l'abbaye de La Grâce-Dieu est retournée à des religieux de l'Ordre de Cîteaux, cinquante-trois ans après sa vente comme bien national et sept cent cinq ans depuis sa fondation primitive.

II -.LA GRÂCE-DIEU : LE TEMPS DES MOINES - 1844-1909

Prosperité.

Reconstruction, sous l'abbatit de dom Benoît Michel.

Dès 1845, une petite colonie du Val-Sainte-Marie est envoyée à La Grâce-Dieu pour commencer les travaux de restauration. Toitures éventrées, planchers pourris, murs délabrés : la tâche s'annonce écrasante...

Quant à l'église où le haut fourneau a fonctionné depuis 1792, elle exige une démolition partielle. Les fondations d'un nouvel édifice sortent de terre rapidement. Un tiers seulement de l'ancienne église du XII^e siècle subsiste. Les murailles achevées dans l'automne permettent de couvrir la partie neuve de l'église en novembre 1845. Malheureusement, par manque de ressources elle ne peut être terminée l'année suivante. Il faut ajourner les travaux. D'autres ouvrages importants, qui avaient été commencés en même temps que l'église, sont terminés en 1846 : construction de bâtiments contigus à l'église pour l'infirmerie et d'autres pièces. En 1847, on élève la scierie et l'usine à battre le chanvre, le réfectoire et l'aile adjacente sur une ancienne porte du monastère ; en 1849, la porte d'entrée et les bâtiments au joignant. Cette même année l'église est achevée, ainsi que la plus grande partie de la maison mise en état de recevoir les religieux du Val-Sainte-Marie. Toutes les constructions ont été dirigées par le père Arsène (Jean-Baptiste Baudin). Les réparations et constructions de La Grâce-Dieu attestent sa haute capacité et son bon goût. En ce qui concerne l'église, on peut regretter le style assez différent venu compléter la petite partie restante de XII^e siècle. Mais il fallait sacrifier au goût de l'époque et les ressources étaient plus que limitées. L'intérieur fut meublé sobrement de stalles en chêne sculpté. Elles sont toujours là. Puis on y plaça un autel dédié aux douze Apôtres.

Sur ces entrefaites, le Chapitre général qui se tint à Sept-Fons le premier mai 1847¹⁶ décida que la Trappe du Val-Sainte-Marie, qui venait d'être érigée en abbaye par Pie IX, procéderait sans délai à l'élection d'un abbé. Cette élection a lieu le 25 juillet. Dom Benoît Michel fut élu à l'unanimité, moins deux voix. Le prieur protesta de son indignité, il alléguait son ignorance et son incapacité dans l'art de gouverner les âmes ; il pria et supplia ses frères, au nom de la charité, de ne pas lui imposer un fardeau qu'il ne saurait porter ; au reste, il y avait des religieux plus anciens, plus capables, bien plus méritants que lui. Voyant que toutes ces raisons étaient incapables de convaincre la communauté, il demanda instamment et obtint qu'on recommençât l'élection ; cette fois il n'y eut de voix dissidente que la sienne ; il se recommanda humblement aux prières de ses religieux et demanda à la Reine du ciel d'être sa protectrice. Il reçut la bénédiction abbatiale des mains du cardinal Mathieu le 24 août 1848. Dom Benoît Michel fut le 39^e abbé de La Grâce-Dieu et le premier depuis sa renaissance.

Cependant les réparations se poursuivaient à La Grâce-Dieu¹⁷ et c'est en la fête de saint Michel Archange, le 29 septembre 1849, que l'église fut bénite solennellement par le Révérend Père abbé, dom Benoît Michel, en présence de toute la communauté arrivée les jours précédents du Val-Sainte-Marie ; elle ne fut consacrée que le 22 septembre 1865. L'installation de la communauté étant faite, les constructions commencées furent achevées et

¹⁶ - Au Chapitre de 1847, une supplique est adressée au Pape "pour l'élection du Val-Sainte-Marie en abbaye. On demande que lui soit donné le titre de Grâce-Dieu, nom d'un antique monastère où les frères doivent se rassembler prochainement".

¹⁷ - *Actes du Chapitre Général de 1849* : Le Vicaire Général a demandé ce qu'il fallait statuer concernant la communauté du Val-Sainte-Marie, laquelle n'était pas encore transférée à La Grâce-Dieu. On statua que cette translation devrait avoir lieu avant la fête de l'Assomption de cette année 1849.

de nouvelles ajoutées En 1853, les moines édifièrent au nord de leur maison un magnifique moulin à trois étages, monté d'après les nouveaux procédés ; cette usine était remarquable par sa distribution et les mécanismes qui la faisaient fonctionner. On venait des environs pour y faire moudre le grain. Un canal fut creusé depuis la cascade pour y amener l'eau nécessaire à son fonctionnement. Aujourd'hui encore, bien que sa destination en soit changée, on l'appelle toujours "le moulin".

Comment les moines ont-ils pu faire face à des dépenses si considérables ? La restauration du monastère a coûté au moins autant que le prix d'acquisition, au total environ 250 000 francs. Il y eut quelques donations importantes et d'autres dons plus modestes, grâce au dévouement inlassable de Frère Guillaume qui parcourut l'Europe pour quêter. On l'appelait "le polonais" parce que parent du célèbre Poniatowski, dernier roi de Pologne.

L'abbé Richard, dont nous avons repris en grande partie le travail, termine l'*Histoire de La Grâce-Dieu* en 1857, sous l'abbatit de dom Benoît Michel. Les quelques archives que nous avons pu réunir pour la période de 1857 à 1909 sont assez modestes. Elles nous permettront cependant de suivre la vie des moines de La Grâce-Dieu jusqu'à leur départ définitif.

En 1857, les religieux entreprennent la reconstruction du moulin au fond de la vallée. Au-dessus de la porte d'entrée, ils placent la Dame et Reine de ces lieux : la Vierge Marie. En 1859, le moulin de la cascade étant terminé, ils construisent un pont, en amont de ce grand moulin appelé "pont du Dépan".

Pour compléter le gagne-pain, on se lance dans la fabrication d'une liqueur ; jaune ou verte, elle est très appréciée. Mais les RR.PP. de l'Ordre apprécient moins le nom qu'elle a reçu : "*La Trappistine*". Au Chapitre général de 1863, " le Révérend dom Benoît, abbé de La Grâce-Dieu, fut mis en cause pour avoir publiquement mis en vente une liqueur sous le nom de "*Trappistine*". Tous les abbés émirent le même avis : interdire à cet abbé, à cause du scandale qui a été soulevé, d'appeler sa liqueur "*Trappistine*". Aussi le Chapitre général ordonna-t-il au dit abbé de La Grâce-Dieu de ne plus inscrire sur sa liqueur "*Trappistine*" et de ne plus avoir la hardiesse de la vendre sous ce titre. " (Actes du Chapitre général de 1863).

Il semble bien pourtant que la liqueur et son nom continuèrent encore plusieurs années. On en reparle neuf ans plus tard, dans les Actes du Chapitre général de 1872, sous l'abbatit de dom Malachie :

" Nous entendons avec joie la déclaration de l'abbé de La Grâce-Dieu, par laquelle il nous annonce que le négoce de la liqueur "*Trappistine*" est terminée et que désormais, dans son monastère, aucune autre liqueur ne sera confectionnée. "

La Grâce-Dieu trop petite...

Un essaim de moines part pour Tamié.

S'ouvre alors une période heureuse. Les vocations affluent. La sainteté du Père abbé rayonne alentour. Le voisinage connaît sa bienfaisance, mais devine aussi son esprit de pauvreté et de pénitence. Des austérités excessives finiront par ruiner sa santé. Dom Benoît avait un grand zèle pour la gloire de Dieu et la sanctification des âmes. Dans ce but, il consacrait une bonne partie de son temps à faire naître et à développer les vocations religieuses et monastiques. On peut dire que son oraison était continuelle ; sa vie s'usait au pied du tabernacle ; chaque jour il récitait le psautier qu'il savait par cœur ; il faisait, et souvent longuement, le chemin de la Croix. La pensée de la mort et des fins dernières ne le quittait pas.

En 1861, La Grâce-Dieu comptait 94 moines ; l'arrivée de 15 novices posa de façon urgente le problème d'une fondation.

En 1844, Mgr Billiet, archevêque de Tarentaise, multipliait les démarches pour installer une communauté à Tamié, auprès des abbés cisterciens de Melleray, de Hautecombe et du

Gard ; auprès du prieur de la Grande Chartreuse et de l'abbé bénédictin de Gênes. L'important investissement à faire, le manque de ressources du monastère, firent chaque fois renoncer à ce projet.

Dans le même temps, Frère Gabriel Taborin, fondateur dans le diocèse de Belley des Frères de la Sainte Famille, cherchait à faire une fondation du côté de la Savoie et de préférence à Tamié. Il voulait fonder ce qu'il appelait une "trappe mitigée", tant pour les prêtres et les religieux que pour les gens du monde. Après bien des difficultés il put enfin acheter Tamié le 3 avril 1856. Quelques années plus tard, le manque de recrutement et d'aumônier pour sa maison le détermina à céder Tamié à une autre communauté.

Né aux confins de l'Ain et du Jura, frère Taborin connaissait la trappe de La Grâce-Dieu qui était alors une jeune communauté en plein essor. Circonstance supplémentaire, La Grâce-Dieu avait hérité, par l'ancien monastère de Bellevaux, des reliques de saint Pierre de Tarentaise. Il écrivit à dom Benoît en 1861 pour lui faire part de sa décision. Voici un extrait de sa lettre :

“ Ayant toujours eu une profonde vénération pour les trappistes et considérant que ce monastère illustre [Tamié] appartenait autrefois à leur Ordre ; d'un autre côté, ayant appris que par suite de l'accroissement de votre sainte communauté de La Grâce-Dieu, votre Révérence a la pensée de fonder une seconde maison, j'ai cru devoir vous proposer d'acheter cette propriété où vous trouverez un monastère tout fait, tout réparé à neuf et tout meublé. ”

Cette lettre arrivait à point. La Savoie venait d'être rattachée à la France depuis 1860 ; dom Benoît put alors envoyer deux moines, le père Joseph Sremier et le père Casimir, visiter Tamié en août 1861 et, le 12 octobre, la vente était conclue pour 100 000 francs. Deux jours plus tard, douze moines, conduits par le père Malachie Régnault, arrivaient à Tamié.

Avec quatre moines déjà sur place, et les douze arrivants, la nouvelle communauté de Tamié comptait dix-sept membres. Le 21 décembre arrivaient encore deux moines de plus. En 1869 la communauté était passée à trente-huit. Les débuts furent difficiles. Sur le plan économique, la communauté devenant plus nombreuse et les lieux étant à réparer, il fallut trouver un gagne-pain.

Pendant ce temps, à La Grâce-Dieu, les forces de dom Benoît s'affaiblissaient. Il eut le pressentiment de sa mort prochaine. La veille il se rendit encore au milieu de ses religieux et leur dit :

“ Le temps de ma mort approche ; bientôt je serai dans mon éternité. Chercher d'abord, mes frères, le Royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît. Soyez de bons religieux et le nécessaire ne vous manquera pas, car Dieu ne trompe point. Aimez-vous les uns les autres, vivez dans la charité de Dieu, priez pour moi. Je vous demande pardon des peines que je vous ai faites, des scandales que je vous ai donnés. Aidez-moi tous par votre charité à bien mourir. C'est la dernière fois que vous me voyez au milieu de vous ; rappelez-vous les conseils de votre Père mourant. Adieu !... ”

Dom Benoît rendit sa belle âme à Dieu le 15 novembre 1870. Puisse ce grand moine être pour nous tous un phare lumineux qui nous éclaire et nous entraîne à sa suite dans le sillage de sainteté qu'il a si bien tracé.

Le 21 janvier 1871, dom Malachie, alors à Tamié depuis la fondation, est élu abbé de La Grâce-Dieu.

Les épreuves.

En 1880, c'est à nouveau le chemin de l'exil pour la Communauté. Les décrets anticléricaux du 19 mars 1879 sont mis à exécution¹⁸. Nous avons le récit de cette expulsion

¹⁸ - Offensive anticléricale. “ Dès 1^e 19 mars 1879, Jules Ferry, ministre de l'Instruction Publique de 1879 à 1880, puis ensuite Président du Conseil, dépose sur 1^e bureau de la Chambre deux

raconté par un frère convers de La Grâce-Dieu dans une lettre qu'il écrivait à sa famille : c'est le témoignage à la fois vivant et instructif de quelqu'un qui a vécu personnellement ces jours dramatiques. En fait, il y eut toujours des religieux à La Grâce-Dieu. On permit au Rd. Père abbé, dom Malachie, très âgé, d'y rester avec quelques frères convers pour s'occuper de la scierie et du moulin. Mais la plus grande partie de la Communauté prit le chemin de l'exil. C'est ainsi qu'en 1882 une petite fondation fut faite par les exilés à Neudorf (Autriche) sous le vocable de N.D. de la Providence. Le Père Albéric Chevreuil en fut le Prieur jusqu'en 1884.

Il fut remplacé par dom Laurent Lainé qui, huit mois après son arrivée, transporta la Communauté à Landpreis, toujours en Autriche, après avoir eu à soutenir d'interminables procès avec le propriétaire de la maison de Neudorf.

À la mort de dom Malachie, le 1er mars 1887, l'abbé de Sept-Fons demande à dom Laurent, alors à Landpreis, de ramener son monde à La Grâce-Dieu pour participer à l'élection du nouvel abbé. La situation en France semblait autoriser ce retour. Néanmoins, pour ne pas donner l'éveil, procède-t-on avec prudence ; c'est par groupes de trois ou quatre et à une ou deux semaines d'intervalle que la Communauté de Landpreis rentre à La Grâce-Dieu. Dom Laurent est élu abbé le 29 avril 1887 ; il reçoit la bénédiction abbatiale à sa maison-mère de Sept-Fons à l'occasion du Chapitre général de la Congrégation, le 14 septembre 1887. Pendant huit mois encore, on respectera les scellés apposés sur les portes de l'église. Enfin, le 8 décembre suivant, fête de l'Immaculée Conception, on ouvre la porte de l'église et l'on sonne discrètement l'Angélus de midi. Puis, les jours suivants, on sonne matin, midi et soir et l'on y ajoute les principaux Offices de la journée. Comme la chose semblait passer inaperçue, on finit par s'installer définitivement à l'église du monastère.

Sa Communauté étant très affaiblie par ces épreuves, dom Laurent demande douze moines à l'Abbaye de Tamié¹⁹.

En avril 1890, on ne sait pour quelle raison, dom Laurent présente sa démission à dom Sébastien Wyart, abbé de Sept-Fons et vicaire général de la Congrégation. S'étant démis de sa charge, il se retire à Sept-Fons. Quelque temps après, il fait partie du groupe qui se rend en Palestine pour y fonder le monastère d'El Athroun. Il y demeure à peine deux années et en

projets de loi [...]. Un article particulièrement menaçant (l'art. 7) interdisait tout enseignement et toute direction d'école aux membres des congrégations non autorisées. Pendant plus de deux ans, à travers plusieurs changements de ministères, la question ne cessa de s'envenimer. La menace qui visait primitivement les Jésuites dégénérait en menace contre toutes les congrégations non autorisées. Il fut décidé en mars 1880 que toute congrégation qui ne ferait pas dans 1e délai de trois mois une demande régulière d'autorisation encourait l'application des lois en vigueur. Devant la résistance unanime des religieux soutenus par les évêques et le Pape, Jules Ferry, alors Président du Conseil, n'hésita pas devant des procédés exorbitants. Il confia aux autorités administratives et à la police le soin de procéder à l'expulsion des religieux qui ne s'étaient pas mis en règle... ” (A. LATREILLE et R. RÉMOND, *Histoire du catholicisme en France*, Ed. Spes, p. 456 à 459)

¹⁹ - On peut s'imaginer facilement la situation de Tamié après ce départ en masse, d'autant plus qu'une fondation venait d'être faite : N.D. de Consolation près de Pékin, en Chine ! En 1888, dom Thomas d'Aquin, alors supérieur de Tamié, faisait remarquer au Chapitre Général que “la situation n'était pas brillante ni au spirituel ni au temporel.” En 1904, la fermeture de l'abbaye de Tamié était décidée par le Chapitre général lui-même, en raison de la pénurie des vocations. Ce fut l'intervention du clergé des quatre diocèses de Savoie qui sauva Tamié. Malgré tout, Tamié descendait de plus en plus dans la déchéance ; d'abbaye qu'elle était autrefois, elle était devenue simple prieuré pour n'être plus reconnue alors que comme “grange” de La Grâce-Dieu. Son nouveau supérieur, dom Bernard Larmes, moine de Fongombaud, était plutôt là comme liquidateur. Tamié ne comptait plus que trois ou quatre moines.

quittant la Palestine, il va se fixer au Port-du-Salut, où il meurt le 5 novembre 1899, âgé de 70 ans.

Formé à la vie cistercienne sous le gouvernement de dom Stanislas Lapierre dans le plus pur esprit rancéen, dom Laurent a toujours montré, par rapport à la Règle, des tendances au rigorisme, toutefois mitigé déjà quelque peu en raison des circonstances et de l'affaiblissement des santés. Pour nous donner une idée de l'esprit de Sept-Fons de son temps, il aimait à raconter le trait suivant : “ Un jour, étant Père Maître, je vois venir un de mes novices, le Frère Jérôme, devenu depuis abbé de Sept-Fons et vicaire général de l'Ordre, qui me dit : “Mon Père, le jeûne me fatigue énormément ; il me semble par moments que je vais tomber d'inanition. Si j'avais, le matin, un petit bout de pain, gros... tenez, comme mon pouce, je crois que je pourrais tenir.” - “Mon pauvre ami, lui répondis-je, je ne puis vous accorder cela de mon autorité, mais je vous promets d'en parler au R.P. abbé, pas plus tard qu'aujourd'hui.” J'allai donc trouver dom Stanislas, continuait-il, et lui exposai le cas de mon novice. Après m'avoir écouté jusqu'au bout, il prononça sous forme d'arrêt : “Dites-lui que s'il ne peut pas jeûner, il s'en aille.” ”

À dom Laurent Lainé succède dom Hilaire Chaumeil. La communauté de La Grâce-Dieu ayant exprimé le désir d'avoir comme successeur de dom Laurent un moine de Sept-Fons, la maison-mère, dom Sébastien Wyart s'empresse de faire droit à ce désir et fait venir à La Grâce-Dieu dom Hilaire Chaumeil. Il l'installe dès son arrivée, comme supérieur délégué. Trois mois après, il est élu abbé et le 14 septembre 1890, il reçoit à l'église de La Grâce-Dieu la bénédiction abbatiale des mains de Mgr Ducellier, archevêque de Besançon.

Sous son gouvernement, aucun fait saillant, aucun événement un tant soit peu important n'est à signaler. Il a laissé le souvenir d'un homme simple, bon et très accueillant. Devenu un vieillard, il donne sa démission le 2 octobre 1895, à la suite d'une visite régulière faite par dom Marie-Bernard, abbé de N.-D. de Consolation, en Chine. Il se retire ensuite dans son monastère d'origine, à Sept-Fons, où il meurt le 5 septembre 1898, la même année et le même jour que son Prieur à La Grâce-Dieu, le P. Albéric Chevreuil.

Après le départ de dom Hilaire dom Sébastien Wyart installa à La Grâce-Dieu, en qualité de supérieur intérimaire, dom Willibrord, abbé de Tilburg, en Hollande, qui, à cette époque, se trouvait en disponibilité. Il ne devait rester que peu de temps à la tête de la communauté : au bout de deux mois, il est rappelé à Tilburg. Celui qui, au même titre lui succéda fut un Père Ignace du Mont des Olives, en Alsace. Ancien jésuite, ancien missionnaire de Chine, il était érudit : une belle intelligence... mais cela ne suffit pas pour faire un bon supérieur. Il ne resta qu'une dizaine de mois comme supérieur intérimaire. Comme il était clair qu'il n'aurait jamais la sympathie de la communauté, dom Sébastien jugea inutile de prolonger l'essai. Tous ces changements successifs n'étaient pas faits pour encourager la communauté.

Un échec imprévu et amer

Un nouveau candidat fut proposé : Père Augustin Dupic, profès de Chambarand, à cette époque aumônier chez les moniales d'Espira de l'Agly, dans les Pyrénées-Orientales. Il fut élu abbé par la Communauté le 1^{er} septembre 1896, sans difficulté.

Quand il arriva à La Grâce-Dieu le 17 janvier suivant, sa communauté l'accueillit avec joie. Dès le premier jour, il conquiert le cœur de ceux dont il était devenu le Père ; il le restera 25 ans durant, dans les bons comme dans les mauvais jours. Ses débuts ont connu certains succès ; s'il n'a pas réussi à redresser la situation financière, celle du moulin surtout, le principal gagne-pain, il eut du moins la joie et la consolation de voir le noviciat se repeupler. On y comptait à un moment une douzaine d'aspirants à la vie cistercienne. Tous, évidemment, ne sont pas allés jusqu'à la profession définitive, le contraire eût été une exception à la règle générale.

Le premier et principal ouvrage entrepris par dom Dupic fut la restauration de l'église qui, par suite d'un abandon de sept ans, à l'époque des expulsions de 1880, avait passablement souffert. En maints endroits, au presbytère principalement, la voûte se trouvait détériorée par le fait des gouttières qui s'étaient formées à la toiture pendant l'absence des moines. Au chœur des Frères convers, dans la partie de l'église qui date du XII^e siècle, dom Dupic fait démolir les cloisons en maçonnerie qui, dans les arcades, fermaient ce chœur du côté des nefs latérales et les fait remplacer par des boiseries. L'idée était bonne et l'opération du meilleur effet, en ce sens qu'elle dégagait les pilastres de ces arcades. Le chœur des convers se trouvait meublé avec les vieilles et lourdes stalles en chêne qui, du Val-Sainte-Marie avaient été apportées à La Grâce-Dieu. Mais cette vingtaine de stalles était loin de suffire à la communauté des Frères qui comptait une quarantaine de personnes. Dom Dupic fait donc faire une rangée de stalles supplémentaires, sur le modèle de celles du Val-Sainte-Marie pour remplacer les stalles de secours d'un style assez rudimentaire. Après les stalles, il entreprend le parquet de ce même chœur et, afin de compléter son œuvre de restauration, il fait peindre "avec beaucoup de goût", dit le chroniqueur - mais cela nous paraît discutable aujourd'hui - tout l'intérieur de la Maison de Dieu.

Le thème favori de ses instructions au Chapitre le dimanche semble avoir été la charité : amour pour Dieu, amour pour le prochain. Dans une longue série de conférences, il expliquait les nombreuses qualités que le grand apôtre attribue à cette vertu dans sa première épître aux Corinthiens. Quant à la charité fraternelle, qui seule rend possible la vie en communauté entre personnes de divers caractères, il l'enseignait par son propre exemple bien plus encore que par la parole. Aussi, comme l'apôtre saint Jean, dom Dupic, au milieu de ses frères, semble être fait l'apôtre de la charité. Si, par hasard, il lui était arrivé de faire de la peine à quelqu'un, une gentille boutade, lancée avec son bon sourire, remettait immédiatement toutes choses en place. Simple toujours, sans prétention aucune, on allait à lui comme un fils à son père. Tout chez lui portait à la confiance.

Les qualités humaines de dom Dupic et son rayonnement spirituel incitent naturellement à faire de son abbatiat un temps prospère et heureux pour le monastère, une période de répit pour la communauté après l'agitation de la fin du siècle. Or tandis que son supérieur accumulait les témoignages de satisfaction, la situation matérielle de l'abbaye ne cessait de se dégrader sous le poids des dettes, sans cependant donner l'impression que les moines avaient conscience de la gravité du problème ; du moins les inquiétudes ne s'ébruitent pas au-delà de la clôture et les tractations se limitent à quelques initiés. En l'absence d'une étude attentive de l'économie abbatiale au début du 20^e siècle notamment de la fromagerie sur laquelle on ne dispose pas de renseignement précis, il semble difficile de dégager les causes de cette faillite (mauvaise gestion, investissements trop coûteux, effectifs trop importants...) et d'en désigner les éventuels responsables.

Mais quand s'impose l'issue inexorable et qu'est décidée la vente de La Grâce-Dieu, le 8 août 1909 "pour expropriation forcée", la douleur éclate ; les commentaires malveillants n'épargnent pas dom Dupic et ceux qui ignorent tout dans cette affaire n'hésitent pas à juger sévèrement sa conduite. Lui qui avait passé douze années à la tête de La Grâce-Dieu dans les honneurs, fêté et choyé de toutes manières, va bientôt les racheter par douze autres années d'épreuves, de souffrances et de tribulations de toutes sortes.

Les moines se retirèrent à la "Grange" de Tamié, abri jugé provisoire, car l'archevêque de Chambéry, Mgr Dubillard, ancien vicaire général de Besançon et ami de dom Dupic, lui proposait de reprendre Hautecombe, dont la communauté qui appartenait à la "Commune Observance" de Cîteaux, périssait faute de recrutement. Ce transfert, désiré par dom Dupic, ne put se réaliser. Des tractations sans fin durèrent de 1909 à 1922. Il semble bien que quelques religieux aient résidé un certain temps à Hautecombe avant de repartir pour Tamié.

Et puis, pour continuer la série, c'est l'absence de ressources à Tamié où se pose, dès l'arrivée des moines de La Grâce-Dieu, le grave problème de l'entretien d'une communauté qui s'agrandit subitement. En 1911, dom Dupic demande le transfert du titre abbatial de La Grâce-Dieu à Tamié. Tamié récupérait son titre d' "Abbaye". La Communauté comptait alors 45 membres.

Les cloches se taisent de nouveau.

La Grâce-Dieu fut la propriété de MM. Léon-Marie Sauzay et Pierre Cuénin de 1909 à 1921. À cette date elle passa aux époux Jouvenot jusqu'en 1927.

Une fois encore, les cloches de La Grâce-Dieu se turent, comme s'étaient tues les voix des moines. Et beaucoup pensèrent que le dernier chapitre de l'histoire du vieux monastère était écrit.

Cependant, au creux du vallon, l'abbatiale restait debout et ses voûtes, comme des mains jointes pour la prière, imploraient silencieusement le Seigneur.